Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20260225-DEL_2026_07-DE

Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
de la Savoie

Délibération n°07-2026 25 février 2026

AFFAIRES FINANCIERES – Cotisations et subventions au titre de l'année 2026.

Séance du : 25 février 2026
Date de la convocation : 13 février 2026
Président de séance : François DUNAND
Secrétaire de séance : Dominique CHAPUIS

Nombre de membres titulaires en exercice : 28

Etaient présents (titulaires et suppléants) : 16

- Collège des affiliés : 16

Robert AGUETTAZ, Danièle BEAUX-SPEYSER, Georges CAGNIN, Dominique CHAPUIS, Jean François CLARAZ, Chantal GIORDA, François DUNAND, Nathalie FONTAINE, Yannick LOGEROT, Pascale OUSTRY, Chantal MARTIN, Jean-Claude PARAVY, Colette PIGNIER, Béatrice SANTAIS, Sylvie SELLERI, Jean-Michel VORGER

- Collège spécifique : 0

Etaient représentés : 10

- Collège des affiliés : 6

Yannick AMET (pouvoir à Danièle BEAUX-SPEYSER)
Jean-Claude RAFFIN (pouvoir à Pascale OUSTRY)
Christian RAUCAZ (pouvoir à Yannick LOGEROT)
Gérard RUFFIER-MONET (pouvoir à Jean-Michel VORGER)
Lucien SPIGARELLI (pouvoir à François DUNAND)
Jean-Maurice VENTURINI (pouvoir à Sylvie SELLERI)

- Collège spécifique : 4

Michelle BRAUER (pouvoir à Dominique CHAPUIS)
Alexandre GENNARO (pouvoir à Chantal GIORDA)
Christian GRANGE (pouvoir à Nathalie FONTAINE)
Martin NOBLECOURT (pouvoir à Béatrice SANTAIS)

Etaient présents ou représentés : 26
Nombre de votants : 26

Étaient absents : 2

- Collège des non affiliés : 2

Christelle FAVETTA-SIEYES, Thibaut GUIGUE

Était également présent M. Claude MOLLARD, Responsable du Service de gestion comptable de Chambéry, agent comptable.

Ont assisté à cette séance :

Eric CHAUMARD	Directeur général
Carole MONTALI	Responsable du Pôle missions d'appuis aux collectivités
Laureen PERRUET	Responsable du Pôle ressources et moyens
Virginie GELOTTIER	Chargée d'appui aux collectivités

Cdg 73 • Parc d'activités Alpespace • 113, voie Albert Einstein • Francin • 73800 PORTE-DE-SAVOIE
Tél : 04 79 70 22 52 • Fax : 04 79 70 84 84 • www.cdg73.fr • contact@cdg73.fr

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20260225-DEL_2026_07-DE

DELIBERATION N° 07-2026

AFFAIRES FINANCIERES – Cotisations et subventions au titre de l'année 2026.

Monsieur le Président propose au conseil d'administration d'approuver la cotisation qui est versée chaque année à la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG).

Le budget de la Fédération a été voté lors de l'assemblée générale du 11 décembre 2025. La cotisation s'établit à 10 267,25 euros (8 800,50 euros en 2025).

Monsieur le Président rappelle que l'assiette de la cotisation repose sur le nombre d'agents fonctionnaires gérés par le Centre de gestion qui a été actualisé à la suite des dernières élections professionnelles du 8 décembre 2022. Il s'élève à 5 867 agents et correspond aux effectifs des commissions administratives paritaires de catégories A, B et C. Un taux de 1,75 € est ensuite appliqué à cette assiette.

Monsieur le Président propose également de verser la cotisation au Groupement d'intérêt public informatique des CDG, auquel il a été décidé d'adhérer par délibération du 13 décembre 2016.

Pour l'année 2026, le montant de la cotisation du Centre de gestion s'établit à 6 146,91 euros (3991,50 € en 2025). Ce montant est calculé sur la base du nombre d'agents (titulaires et contractuels) recensé lors des dernières élections professionnelles, soit 7 983 agents. Le montant par agent a été fixé à 0,77 € lors de l'assemblée générale du GIP du 11 décembre 2025.

Par ailleurs, il propose de verser à l'Association Nationale des Directeurs et Directeurs-Adjoints des Centres de Gestion (ANDCDG) une subvention de 400 euros, compte-tenu des missions d'intérêt général prises en charge par cette association professionnelle en partenariat étroit avec la FNCDG, au titre de l'année en cours et de l'année 2026.

En effet, l'ANDCDG œuvre activement à l'accompagnement des centres de gestion dans leur travail quotidien via la réalisation et la mutualisation d'études et de projets, la mise à disposition de modèles et de conseils ou encore l'organisation de nombreuses journées d'information et de formation ouvertes à l'ensemble des personnels des centres de gestion. Ces actions sont devenues indispensables à l'ensemble des personnels des centres de gestion, et permettent à la fois une concertation technique sur les différentes thématiques et méthodes, mais aussi une préparation essentielle à toutes les actions communes à l'ensemble des centres de gestion. Le personnel d'encadrement du Cdg73 participe régulièrement aux travaux de plusieurs des sept commissions, parmi lesquelles les commissions « santé, sécurité et handicap », « concours et examens », « statut » ou encore « observation des données sociales et politiques de l'emploi ».

L'ANDCDG apporte un appui complémentaire et souvent préalable aux actions de la FNCDG.

La mise en œuvre de ces actions, les frais de gestion et d'organisation ainsi que les coûts pédagogiques qui en résultent justifient le versement de cette subvention.

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VU le Code général des collectivités territoriales,

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20260225-DEL_2026_07-DE

APPROUVE le montant des cotisations pour l'année 2026 à la Fédération Nationale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et au Groupement d'intérêt public informatique des Centres de gestion, qui s'établit respectivement à 10 267,25 € et 6 146,91 €,

DECIDE de verser une subvention d'un montant de 400 € (quatre cents euros) à l'Association Nationale des Directeurs et des Directeurs-Adjoints des Centres de Gestion (ANDCDG),

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2026 – articles 6288 (Cotisations FNCDG et GIP informatique) et 65748 (subvention ANDCDG).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Porte-de-Savoie,
Le 25 février 2026
Le Président,

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE de GESTION de la SAVOIE

François DUNAND